

Service civique au sein d'une structure FFN

Descriptif de la *Mission n°1* validée par le ministère :

Mission n°1

Permettre l'accès à la pratique sportive notamment pour un public jeune issu des quartiers prioritaires ou des zones rurales.

Développement du dispositif j'apprends à nager :

Dans le cadre de sa politique fédérale notamment le plan "Citoyens du Sport", la Fédération Française de Natation souhaite développer l'apprentissage et la pratique de la natation au plus grand nombre et pour tout public (jeunes, seniors, handicapés...).

A l'heure actuelle, un enfant sur deux ne sait pas nager à son entrée en sixième.

Afin de lutter contre ce constat et de prévenir les noyades, le Ministère des Sports avec le FFN a lancé un plan "J'apprends à nager".

La/le volontaire aura pour mission de :

- Recenser et de rencontrer les publics cibles éloignés de la pratique du territoire sur lequel agit la structure, en relation avec les acteurs sociaux et solidaires (ex. maisons de quartiers, mairies, services sociaux de quartier) ;
- Mettre en place d'un plan d'action (en collaboration avec l'équipe dirigeante du club, les agents de développements et les élus au niveau local et national)
- Capter les publics dans les QPV/ZRR et proposer des solutions pour les amener sur le lieu de pratique
- Créer le lien entre le club et les populations intéressées par le dispositif.

A titre indicatif, durant la saison 2017-2018, les différentes activités confiées aux services civiques

Mission n°1 : Développement du dispositif j'apprends à nager

Voici à titre indicatif les différents types d'activités confiées aux services civiques	Impact de la mission : <i>comment la mission a permis d'expérimenter et/ou de développer de nouveaux projets et/ou de démultiplier l'impact d'actions existantes</i>	Publics bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir à la mise en place du dispositif J'apprends à nager, accompagnement administratif et logistique du dispositif ; contacts avec les établissements scolaires, les associations ou organismes accueillant des enfants. - Mettre le club en relation avec les acteurs sociaux et solidaires (ex. maisons de quartiers, mairies, services sociaux de quartier). - Capturer les nouveaux publics et faciliter l'accès au dispositif « J'apprends à nager » en mettant en place un système de transport spécifique pour les enfants issues des zones rurales et ou des quartiers prioritaires (notamment dans les ZRR et QPV) - Poursuivre les partenariats mis en place avec les collèges, les écoles primaires en zones prioritaires, les foyers ruraux. Répondre aux questions des intéressés, accueillir les pratiquants à la piscine, lors des jours de stages... - Pour les ligues concernées : contacts, présentation de l'action auprès des clubs, des collectivités, des associations s'occupant des jeunes en difficultés. - Aider au montage des dossiers. Suivre le dispositif. Visiter les sites et aider à l'élaboration du bilan. <p>.../...</p>	<p>Le développement de ces missions a eu comme types d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître le club et ses activités aux jeunes issus des quartiers issues ou proches des QPV et ZRR, mais aussi de faire connaître ce dispositif aux établissements scolaires et de favoriser la pratique de nouveaux publics. - augmentation du nombre de stages proposés mais aussi du nombre de bénéficiaires « J'apprends à nager » - Augmentation du nombre de passages de test du sauv'nage (étape importante dans la construction du nageur citoyen) 	<p>Enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager, issus des QPV et ZRR mais aussi de enfants issus des partenariats mis en place avec les établissements scolaires</p>

Rappels :

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le service civique ne peut en aucune façon remplacer le travail des professionnels et des bénévoles.

Les jeunes qui seront recrutés dans les structures FFN ne sont pas autorisés à remplacer le(s) éducateur(s) ou l'(es) entraîneur(s).

Il ne se substitue pas à l'activité des bénévoles mais leur apportent une aide précieuse. Leurs missions sont en complément de l'activité des entraîneurs, des éducateurs diplômés mais aussi de celles des dirigeants.



FFN suivi du dossier Service Civique

Gaëlle HAMON tel : +33 (0)7.69.22.50.79 uniquement les mardis et jeudis
mail : gaelle.hamon@ffnatation.fr

Service civique au sein d'une structure FFN

Descriptif de la Mission n°2 validée par le ministère :

Mission n°2

Promouvoir la mise en œuvre de la natation santé auprès des acteurs locaux et du public.

Développement du dispositif Natation Santé :

Depuis 2009, la FFN avec le soutien du Ministère des sports souhaite répondre aux enjeux nationaux de la politique de santé publique.

La Natation Santé est un champ d'activités aquatiques dédié à la prévention de la santé des pratiquants. Elle regroupe les activités de Nagez Forme Santé et Nagez Forme Bien-être. Nagez Forme Bien-être regroupe toutes les activités émergentes et de natation pour préserver son capital santé au service des personnes recherchant une activité de bien-être et de loisir. Nagez Forme Santé c'est nager pour développer, maintenir ou restaurer son capital santé et améliorer sa qualité de vie. Il s'agit d'une natation adaptée au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques et en relais d'un programme d'éducation thérapeutique.

La/le volontaire aura pour mission de :

- Mettre en œuvre et développer le concept.
- Etablir une étude de faisabilité de mise en place d'une section Natation Santé au sein du club et identifier les freins inhérents à cette réalisation.
- Faire un état des lieux du territoire sur la place qu'occupe le sport santé au niveau politique territoriale (sport et santé), et évaluer la position que peut occuper le club FFN dans le sport santé territorial par rapport aux autres clubs concurrents.

Plan d'action

- Renseigner les populations atteintes de maladies chroniques sur les bienfaits de la natation santé
- Proposer des solutions d'accueil de ces personnes dans le club FFN
- Créer le lien entre les associations le club FFN et les populations intéressées par le dispositif.

Les actions à entreprendre devront être en collaboration et en accord avec les agents de développements et les élus au niveau local et national.

A titre indicatif, durant la saison 2017-2018, les différentes activités confiées aux services civiques

Mission n°2 : Développement du dispositif Natation Santé

Voici à titre indicatif les différents types d'activités confiées aux services civiques	Impact de la mission : <i>comment la mission a permis d'expérimenter et/ou de développer de nouveaux projets et/ou de démultiplier l'impact d'actions existantes</i>	Publics bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le secteur natation santé au sein de la structure : démarcher et créer des liens avec les professionnels de santé, les associations de malades leurs faire connaître l'implication de la FFN dans le champ de la santé, - Identifier un public bénéficiaire, se mettre en relation avec les organismes associés, identifier le personnel à former. - Faire connaître ce secteur en proposant des documents illustrant les bienfaits de l'activité sur la santé. - Répondre aux personnes intéressées, faire le lien avec la structure pour les inscriptions, accueillir les pratiquants à la piscine et leur présenter l'équipe... 	<p>La mission a permis de mettre en place un projet de diversification des activités tournées vers la santé et le bien-être. Mais elle a aussi permis de faire connaître le club comme élément incontournable dans le maintien d'une bonne santé.</p> <p>Accueil de nouveaux publics, les séniors, à terme des personnes souffrants de certaines pathologies.</p>	<p>Adultes loisirs, séniors</p>

Rappels :

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le service civique ne peut en aucune façon remplacer le travail des professionnels et des bénévoles.

Les jeunes qui seront recrutés dans les structures FFN ne sont pas autorisés à remplacer le(s) éducateur(s) ou l'(es) entraîneur(s).

*Il ne se substitue pas à l'activité des bénévoles mais leur apportent une aide précieuse.
Leurs missions sont en complément de l'activité des entraîneurs, des éducateurs
diplômés mais aussi de celles des dirigeants.*



FFN suivi du dossier Service Civique

Gaëlle HAMON tel : +33 (0)7.69.22.50.79 uniquement les mardis et jeudis

mail : gaelle.hamon@ffnatation.fr

Service civique au sein d'une structure FFN

Descriptif de la Mission n°3 validée par le ministère :

Mission n°3

Accompagner des sportifs en difficultés scolaires et sociales dans le cadre du plan Nageur Citoyen

Dans le cadre de sa politique fédérale notamment le plan "Citoyen du Sport", la Fédération Française de Natation souhaite participer à la lutte contre l'échec scolaire au sein de ses clubs et des structures du Projet de Performance Fédéral "PPF" ancien PES.

Afin de permettre de mener à bien la notion de double projet (pratique compétitive et étude), le volontaire en Service Civique intègre son action dans l'accompagnement des pratiquants dans leur cursus scolaire.

Cet accompagnement scolaire pourra se faire sous la forme de tutorats collectif ou individuel avant ou après la pratique. Celui-ci contribuera ainsi à la réussite du double projet et sera une aide précieuse à la reconversion des sportifs. Il pourra aussi être un soutien dans la réalisation de démarches administratives.

La Fédération Française de Natation souhaite inciter les Clubs affiliés à s'inscrire dans cette démarche.

Le/la volontaire aura pour mission :

- D'assurer un accompagnement pédagogique scolaire pour les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence sportif mais aussi pour tous les licenciés FFN (sous forme de tutorats individuel ou collectif, aide aux devoirs, moments d'échanges et de soutien).
- Regrouper entre le temps scolaire et le temps d'entraînement les nageurs et les aidera à faire leurs devoirs afin d'améliorer leur niveau en primaire et d'obtenir les diplômes scolaires brevet bac... tout en nageant (le soir et/ou le matin).
- Motiver les sportifs et les aidera à s'organiser dans la gestion de leur emploi du temps afin qu'il puisse malgré leurs contraintes compétitives être efficace et pragmatique.
- Contribuer ainsi à la réussite du double projet mais aussi faciliter à terme la reconversion des sportifs.

Il s'agira pour le volontaire d'optimiser les apprentissages des sportifs en étant à leurs écoutes.

Le volontaire n'entraîne pas. Ses missions sont en complément de l'activité des entraîneurs, éducateurs diplômés, il ne se substitue pas à l'activité des bénévoles mais leur apportent une aide précieuse.

Il interviendra en complément des encadrants des clubs qui connaissent les enfants qui sont en difficultés et des entraîneurs de pôles.

Les salariés indiqueront au volontaire les enfants qui en ont le plus besoin ou qui ont émis le souhait d'y participer.

Rappels :

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le service civique ne peut en aucune façon remplacer le travail des professionnels et des bénévoles.

Les jeunes qui seront recrutés dans les structures FFN ne sont pas autorisés à remplacer le(s) éducateur(s) ou l'(es) entraîneur(s).

Il ne se substitue pas à l'activité des bénévoles mais leur apportent une aide précieuse. Leurs missions sont en complément de l'activité des entraîneurs, des éducateurs diplômés mais aussi de celles des dirigeants.



FFN suivi du dossier Service Civique

Gaëlle HAMON tel : +33 (0)7.69.22.50.79 uniquement les mardis et jeudis

mail : gaelle.hamon@ffnatation.fr